

Nombre des conseillers élus : **19**  
Conseillers en fonction : **19**  
Conseillers présents : **11**

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

## **COMMUNE DE SESSENHEIM**

67770 SESSENHEIM  
Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JANVIER 2025**

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Vanessa MACK, Christian ZACHER  
MM, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Michèle KUHN, Robert METZ, Jean-  
Daniel MOCHEL, Gilbert MOSSER, Grégory OLIVAS, Stéphane WOLFF

Absents excusés : M. Dominique BEDELL, donne procuration à M. Raymond RIEDINGER  
Mme Isabelle KIENTZ, donne procuration à M. Christian ZACHER  
M. André LARTIGUE, donne procuration à M. Grégory OLIVAS  
M. Christian PARIS, donne procuration à Mme Cinthya HIRSCH  
Mme Cécile SCHABER, donne procuration à M. Gilbert MOSSER  
Mme Aurélia SUSS, donne procuration à M. Grégory OLIVAS

Absents : Mmes Valérie BECKER et Lucette ROBERT

---

#### **25-01/001 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne M. Grégory OLIVAS, conseiller municipal, secrétaire de séance.

#### **25-01/002 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2024 :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du  
14 décembre 2024,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,  
- procède à sa signature.

#### **25-01/003 – HALL DES SPORTS – APPROBATION DU PROJET :**

Le Maire rappelle la délibération en date du 10 septembre 2024 par laquelle était présenté  
l'avant - projet pour la réhabilitation du hall des sports pour un montant de 3 484 250 € HT soit  
4 181 100 € TTC.

Après discussions avec nos différents interlocuteurs décideurs dans l'attribution des  
subventions, il a été demandé de revoir notre projet en réduisant des postes, pour en réduire le  
coût.

A cet effet, la cabinet 120GR a revu son Avant-Projet et nous propose Avant-Projet Définitif de 3 151 650 € HT soit 3 781 980 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'Avant – Projet Définitif présenté par le Cabinet 120GR,
- valide l'estimation financière pour les travaux avec les options proposées s'élevant à 3 151 650 € HT soit 3 781 980 € TTC,
- demande que le Maire sollicite les subventions dans le cadre :
  - \* de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) attribuée par la Préfecture,
  - \* de la subvention de la Région GrandEst,
  - \* de la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace,
  - \* de la Communauté de Communes du Pays Rhénan,
  - \* de la Fédération Française de Football,
- prend en compte la subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'année 2025 pour un montant de 600 000 €,
- prend en compte la subvention de la Région GrandEst pour l'année 2025 pour un montant de 120 000 €,
- prend en compte la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'année 2025 pour un montant de 55 000 €,
- prend en compte la subvention de la Communauté de Communes du Pays Rhénan au titre du fond de concours d'un montant de 600 000 €,
- prend en compte la subvention de la Fédération Française du Football d'un montant de 25 000 €,
- acte un emprunt de 1 400 000 €,
- prend en charge un autofinancement de 351 650 €,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

Le Conseil souhaite, pour éviter de s'engager dans des dépenses qui ne pourront être supportées, de mettre une limite flottante sur un prêt et un autofinancement à hauteur de 50 % du coût total du projet.

#### **25-01/004 – HALL DES SPORTS – ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) - AVENANT :**

Le Maire rappelle sa délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle il a été confié le l'Avant-Projet au Cabinet 120GR – 120 Grand Rue – 67000 STRASBOURG pour un montant de 211 536,24 € HT soit 253 843,49 € TTC.

Suite aux modifications souhaitées par le Conseil Municipal, le Cabinet 120GR nous présente un avenant n° 1 pour un montant de 7 051,00 € HT soit 8 461,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend en compte l'avenant n° 1 pour un montant de 7 051,00 € HT soit 8 461,20 € TTC,
- autorise le Maire à signer ce marché et tous les documents qui s'y rapportent.

**25-01/005 – EP – ANIMATION CIRQUE – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme BRAUN, directrice de l'École F. Brion qui propose aux élèves de CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 (92 élèves) des ateliers d'arts du cirque pendant quatre jours du 24 au 28 mars 2025.

Les séances d'initiation sont à 60 € par élèves.

La représentation des professionnels est à 800 €.

L'association Cadet Roussel octroie une subvention de 10 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde à l'école F. Brion une subvention de 10 € par élève, soit 920 €,

- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

**25-01/006 – ASSOCIATION DE PECHE – ETANG DES CYGNES – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Maire présente la demande de subvention de l'association de pêche de Sessenheim pour la réalisation de travaux de carrelage au sein du bâtiment, pour un montant de 5000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accorde à l'Association de Pêche une subvention de 20% € du montant des travaux, soit 1 000€,

- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

**25-01/007 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :**

- Vente de Bois : la date de la vente du bois sera précisée dans le bulletin communal.

- Panneaux de signalisation de la commune : certains panneaux de signalisation de la commune sont difficilement lisibles. Avant d'envisager leur remplacement, leur nettoyage est nécessaire. Le Maire en a pris acte et demandera aux employés communaux de faire le nécessaire sur l'ensemble de la commune.

- Sol infiltrant rue de l'Alliance : M. Robert METZ présente des photos de la rue de l'Alliance prise le 5 janvier 2025 après un épisode pluvieux, montrant d'importantes rétentions d'eau, flaques. M. METZ se dit inquiet du bon fonctionnement des changements opérés lors des travaux ; il émet des doutes sur la capacité d'infiltration en cas d'épisodes orageux accompagnés de fortes pluies et redoute de nouvelles inondations pour les riverains de la rue de l'Alliance. Le Maire contactera le SDEA concernant ce sujet précis.

- Obligation de tenir les chiens en laisse : les panneaux indiquant l'obligation de tenir les chiens en laisse ont été installés, mais l'Arrêté n'a pas été pris. Le Maire le rédigera courant janvier 2025.